



Aurillac Montagne Escalade,
68 Bd Louis Dauzier 15000 Aurillac
www.ame15.com

Règlement du club

I- Sécurité et Responsabilité

L'utilisation des Structure Artificielles d'Escalade (S.A.E) est exclusivement réservée aux adhérents de l'Association Aurillac Montagne Escalade, à jour de leur cotisation et titulaires d'une licence/assurance fédérale, pendant les créneaux d'ouvertures.

L'association propose aux nouveaux adhérents, en début d'année, 2 soirs par semaine, **10 séances de formation** à la pratique de l'escalade encadrées par des moniteurs. Il n'est pas possible de venir aux 2 créneaux d'initiation la même semaine pour des raisons de nombre maximum de débutants pouvant être encadrés.

Cette formation permet l'obtention d'un **test d'autonomie en S.A.E** qui atteste de la capacité à être autonome en escalade et permet ainsi d'utiliser librement mais en toute **responsabilité** les différents créneaux en **libre accès** mis à disposition dans les deux salles. Par ailleurs les anciens adhérents qui n'ont pas encore passé ce test sont invités à le valider le plus rapidement possible.

Accès aux créneaux libres :

- 1) Lorsqu'un cadre du club (membre du bureau ou délégué par le Président) ou un encadrant diplômé est présent :
 - => Autorisé pour tous les adhérents majeurs, ceux non titulaires du Test d'Autonomie devant se signaler à l'encadrant et obtenir son accord.
- 2) En l'absence d'un cadre ou d'un moniteur du Club :
 - => Autorisé exclusivement aux titulaires du Test d'Autonomie.
- 3) Pour les adhérents mineurs :
 - => Autorisé dans les conditions 1 et 2 citées ci-dessus, soit sous la responsabilité (avec surveillance renforcée) d'un parent, soit après avoir fourni l'autorisation parentale proposée par le club.
- 4) Les non-adhérents, même accompagnés, ne sont pas autorisés à utiliser le matériel du club ni les installations mises à la disposition du club pendant les créneaux précités sauf autorisation préalable et exceptionnelle d'un responsable encadrant sous réserve de présentation d'une licence en cours de validité.
- 5) Dans tous les autres cas, l'accès n'est pas autorisé sauf autorisation exceptionnelle du Président.
- 6) Le club se réserve le droit de refuser l'accès aux créneaux libres aux membres "non testés" pour des questions de sécurité.

Pour rappel, les bénévoles qui assurent l'ouverture des différents créneaux en accès libre ne sont pas responsables des pratiquants. Ces derniers doivent être conscients de leur **propre responsabilité**. Bien que non cadres ou non encadrants, ils sont habilités par le bureau à faire respecter le Règlement Intérieur du club A.M.E.



Aurillac Montagne Escalade,
68 Bd Louis Dauzier 15000 Aurillac
www.ame15.com

Consignes de sécurité :

- l'escalade sans assurage est interdite au-delà de la première dégain
- le nœud d'encordement en huit avec nœud d'arrêt est obligatoire
- l'assurage doit se faire à proximité du mur
- l'usage des systèmes d'assurage "tube" est obligatoire (le "huit" est exclu, ce n'est qu'un descendeur)
- l'auto-vérification assureur / grimpeur est obligatoire
- il est obligatoire de faire un nœud en bout de corde
- la parade est obligatoire en bloc et avant la 1re dégain en escalade de tête
- les deux mousquetons du relais devront être obligatoirement mousquetonnés
- en escalade de tête, toutes les dégaines doivent être mousquetonnées dans l'ordre
- les descentes doivent s'effectuer lentement
- en bloc ou sur mur, ne pas stationner sous les voies parcourues par un grimpeur.

Pour des raisons de sécurité, il est demandé aux utilisateurs de signaler impérativement toutes dégradations de matériel qui se seraient produites lors d'une séance.

Les personnes utilisant leur propre matériel sont responsables de leur équipement de protection individuelle (EPI).

II- Réciprocité avec les autres clubs

En fonction de conventions passées avec les autres clubs et sous certaines conditions (voir site internet du club, rubrique section adulte/partenariat avec les autres clubs) il est possible à leurs adhérents de venir grimper dans les salles du club sur des créneaux libres et à ceux d'A.M.E de grimper dans les autres clubs partenaires.

III- Informations et contacts :

L'adresse du site internet du club est : www.AME15.com

Les infos sont essentiellement indiquées sur le site et rappelées par les encadrants et ouvreurs bénévoles. Vous y trouverez la liste et les contacts des adhérents ainsi que diverses informations.

IV- Implication dans les activités et la vie du club :

Aurillac Montagne Escalade **est une association et non un club privé**. L'équipe est composée exclusivement de bénévoles.

Toutes les propositions, remarques constructives, et aides sont les bienvenues. Vous pouvez vous présenter au bureau ou au conseil d'administration.

Le respect du matériel, le rangement du gymnase et de la salle Hélyas en fin de séance mais également la sécurité des autres grimpeurs sont de la responsabilité de chacun.

Vous pourrez être sollicités pour participer à l'organisation de certains événements.



Aurillac Montagne Escalade,
68 Bd Louis Dauzier 15000 Aurillac
www.ame15.com

Les annulations sont affichées sur le panneau à l'entrée du gymnase et sur le site internet du club.

V- Adhésions et licences :

Aurillac Montagne Escalade (AME) est affilié à la Fédération Française des Clubs Alpains et de Montagne (FFCAM) qui est donc sa fédération préférentielle, et permet la prise de la licence directement par le club. Le licencié bénéficie automatiquement des garanties Responsabilité Civile et Défense Recours et peut opter pour des garanties supplémentaires :

- 1) Assistance de personne et Assistance Secours avec 2 extension possibles, Individuelle Accident renforcé et Monde Entier,
- 2) Protection Plus, accident de la vie privée et sport

Les adhérents à une autre fédération, française ou étrangère, sont acceptés mais doivent s'acquitter de la cotisation du Club et justifier d'une assurance responsabilité civile. La souscription d'une assurance de personne est vivement conseillée.

Une double adhésion est donc possible, en particulier pour ceux s'inscrivant aux compétitions de la Fédération Française de Montagne et d'Escalade (FFME).

Le site web de la FFCAM est : <http://www.ffcam.fr> ».

Le paiement de la licence comprend une assurance qui s'applique à la pratique de l'escalade et activités de montagne (voir règlement complet sur le site de la FFCAM).

Les licences sont imprimées par le club et fournies à l'adhérent sur demande auprès des encadrants des séances d'initiation.

L'adhésion au club Aurillac Montagne Escalade ouvre droit au prêt du matériel du club (cordes, baudriers, dégaines ...) pendant les créneaux horaires précisés sur le site internet du club (rubrique planning Hélicas, planning Marvingt).

La carte d'adhérent permet de bénéficier de tarifs préférentiels dans certains magasins spécialisés d'Aurillac (voir site du club).

Enfin, elle vous donne accès à du prêt de matériel d'alpinisme / ski de randonnée (voir site du club, rubrique "MATÉRIEL ALPINISME").

VI- BLOG <https://murmur15.blogspot.com/>

Les adhérents qui mentionnent des sorties sur le blog le font de leur propre initiative et à titre informatif sans aucun lien avec le club.

Le club ne participe donc pas à l'organisation de ces actions non prévue dans le programme arrêté par le bureau et n'est en aucune manière responsable de ces sorties.

Toutes les informations transcrites sur le blog se retrouvent automatiquement sur la page Facebook du club mais ne sont pas liées aux sorties organisée par le club. Les rédacteurs prendront soin de respecter la vie privée de chacun.



Aurillac Montagne Escalade,
68 Bd Louis Dauzier 15000 Aurillac
www.ame15.com

VII- Divers :

En extérieur les sites d'escalade où nous nous déplaçons souvent sont

- Cantal (cf. le Topo du Cantal édité par le club) : Carlat, Salers-La Peyrade, Salins, Riom-Châteauneuf, Marchastel, le Roc d'Hozières, Prat de Bouc, La Tourte, Le Lac des Graves, le Bès
- Départements limitrophes : la Jonte et les Gorges du Tarn, Autoire, le Malzieu, Marcillac St Sulpice, Salles la Source, Bès Bédén, Servièrre le Château, La Dent de la Rancune et la Crête de Coq, ...Chamonix, Presles, Le Caroux pour les grandes voies

Outre l'escalade les adhérents du club pratiquent le ski de montagne, le ski de randonnée, l'alpinisme.